

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BURLLOT Gilbert	à TALOC Bruno
CHAPPE Fanny	à VIBERT Richard
DUMAIL Michel	à GOUAULT Jacky
KERHERVE Guy	à GOUDALLIER Benoît
LE GOFF Philippe	à LE GAOUYAT Samuel
LE GOFF Yannick	à MOURET Patricia
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
ZIEGLER Evelyne	à LE LAY Tugdual

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOULANGER Servane ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUEROU Annie ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	08
Absents	20

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 20 septembre 2023

DEL2023-09-187

HABITAT

AIDES A LA REHABILITATION ET A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX : GUINGAMP ET PLOUMAGOAR

Le bailleur social de l'Agglomération « Guingamp Habitat » sollicite auprès de l'Agglomération les subventions auxquelles il peut prétendre au titre du régime d'aide au logement social pour la réhabilitation de 134 logements situés à Guingamp, sur le site de St Léonard (Castel Pic) et la construction de 4 logements neufs à Pors Pirien, à Ploumagoar.

La première opération, initialement prévue en juillet 2023, concerne 7 bâtiments situés rue Ker Naon, rue Maez Kamm, et place du Murio à Guingamp. Guingamp Habitat y réalise isolation thermique par l'extérieur, avec changement des menuiseries, ainsi qu'une isolation en toiture. Le gain thermique permettra aux locataires de baisser leurs charges de chauffage grâce à un bilan énergétique qui passera de 206 à 100 kWh/m²/an.

L'opération de 4 logements neufs se situe dans une dent creuse située juste en face de l'église de Ploumagoar (parcelles AO 69 et 70), en plein centre de la commune. La livraison de ces 4 T3 de 64 m² devrait intervenir en juin 2024.

Nom opération <i>Commune</i>	ST LEONARD bâtiments A, B, C, D, E, N, O Guingamp	
Nombre de logements	134	
Type d'opération	Réhabilitation	
Coût de revient (TTC)	3 055 434,84 €	

Fonds propres bailleur	0,00 €	
Emprunts bailleur	2 656 634,84 €	86,9%
Subventions Etat	0,00 €	
Conseil départemental	238 000,00 €	7,8%
Subvention Agglo PLUS/PLAI*	0,00 €	
Subvention Agglo 10% HT (AA/DR)**	0,00 €	
Subvention Agglo réhabilitation***	160 800,00 €	5,3%

Nom opération <i>Commune</i>	PORS PIRIEN Ploumagoar	
Nombre de logements	4	
Type d'opération	Neuf	
Coût de revient (TTC)	643 317,45 €	

Fonds propres bailleur	315 036,19 €	48,9%
Emprunts bailleur	320 281,26 €	49,8%
Subventions Etat	0 €	
Conseil départemental	0,00 €	
Subvention Agglo PLUS/PLAI*	8 000,00 €	1.2%
Subvention Agglo 10% HT (AA/DR)**	0,00 €	
Subvention Agglo réhabilitation***	0,00 €	

- * prime à la création de logement PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)
- ** subvention aux opérations d'acquisition-amélioration ou de démolition-reconstruction
- *** subvention à la réhabilitation : 1 200€/logement (45% < gain thermique < 50%) x 134 logements = 160 800 €

Conformément aux modalités d'application du régime d'aides au logement social de l'Agglomération en vigueur :

- L'opération de réhabilitation peut bénéficier d'un accompagnement financier de 1 000 à 1 500 € par logement, selon le gain énergétique obtenu après réalisation des travaux. Avec un gain situé entre 45 % et 50 %, le montant d'aide prévisionnel se situe ainsi à 1 200 € par logement, soit 160 800€ pour 134 logements ;
- L'opération de constructions neuves peut bénéficier d'une subvention de 2 000€ par logement « PLUS » créé, soit 8 000€ pour 4 logements.

Vu la délibération DEL2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération DEL2023-04-85 du 11 avril 2023 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- D'accorder à Guingamp Habitat une subvention de 160 800 € pour l'opération de réhabilitation « St Léonard », et une subvention de 8 000 € pour l'opération neuve « Pors Pirien » ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Michel LE CALVEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Le Calvez', written over a horizontal line.